

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FONTENAY-SUR-LOING (Loiret)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015
A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES PRECISES

Date de convocation : 4 septembre 2015

Date d'affichage : 21 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le quinze septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEVIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DEVIN Didier (Maire), LEFEUVRE Evelyne, BRIQUET Thierry, KOUAME Georges, RIQUET Dominique, MARTIN Nadia (Adjoints), THOMAS Georges, PERNIER Ninfa, DENIS Nathalie, BECHU Séverine, DECAUDIN Hubert, LEBERT Eric, VOUETTE Isabelle, BOURDIN Ludivine (Conseillères et Conseillers municipaux)

Etaient absents ou excusés : Madame CHARLAND Béatrice ayant donné pouvoir pour voter en son nom à Monsieur RIQUET Dominique, Monsieur CHOLET Jean-Claude ayant donné pouvoir pour voter en son nom à Monsieur BRIQUET Thierry, Monsieur GROHAR Jean-Michel ayant donné pouvoir pour voter en son nom à Madame LEFEUVRE Evelyne, Monsieur STRANART Thomas.

Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseiller(s) absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 3
Nombre de voix pour les votes : 17

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Madame BARDIN Sylvette qui a été élue :

- Adjointe au Maire
- Conseillère Municipale

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Monsieur KOUAME Georges est désigné comme secrétaire de séance.

2) LECTURE ET APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, sans observations, le compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2015

3) DECISION(S) PRISE(S) PAR LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 17 JUILLET 2015 :

Néant

4) FORMALISATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

Point présenté par Monsieur Thierry BRIQUET

Monsieur Thierry BRIQUET rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quelque soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au conseil Municipal.

Ainsi, à l'initiative de la commune de Fontenay sur Loing un audit accessibilité a été réalisé en mai 2015 sur un périmètre d'étude défini.

Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 33 270.00 € HT.

Il est proposé une exécution échelonnée sur trois années, de la mise en accessibilité de la voirie, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur Thierry BRIQUET ci-avant reprenant les préconisations proposées, dossier annexé à la présente.

5) AIDE AU PAIEMENT DE CANTINE A TITRE EXCEPTIONNEL

Point présenté par Madame Evelyne LEFEUVRE

Les parents d'une fillette de Fontenay sur Loing, scolarisée en dérogation sur la commune de Ferrières en Gâtinais pour des raisons médicales, souhaitent la prise en charge du surcoût des tarifs de la cantine.

De ce fait, il convient de fixer une prise en charge mensuelle à hauteur de 19.28 € par mois pendant 10 mois, à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de participer à la prise en charge de 19.28 € par mois, à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016. Cette somme sera remboursée à la famille par mandat administratif sur présentation des factures mensuelles acquittées.

6) DECISION MODIFICATIVE - FPIC :

Point présenté par Monsieur Didier DEVIN,

Vu la délibération n°2015 022 du 27 mars 2015 portant sur l'adoption du Budget Primitif,

Monsieur Didier DEVIN expose qu'afin d'enregistrer les modalités d'enregistrement comptables et budgétaires il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte du fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (73925) il est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 du budget de la commune, comme suit :

Budget de la commune exercice 2015 : décision modificative n°2 (virement de crédit)

	chapitre	compte	Nature	Montant
Dép. fonct.	011	6232	Fêtes et cérémonies	- 5 300.00
Dép. fonct.	014	73925	Fonds de péréquation des ressources	+ 5 300.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (16 avis favorable, 1 avis défavorable, 0 abstention)

- décide d'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,

7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE :

Point présenté par Madame Nadia MARTIN

Madame Nadia MARTIN expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures dans le cadre d'un avancement de grade, après la réussite d'un examen professionnel

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2016 un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 35h hebdomadaires,
- dit que l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- complète en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

8) REPRISE DE CONCESSIONS :

Point présenté par Monsieur RIQUET Dominique

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans
- être à l'état d'abandon.

Les concessions qui offrent une vue «délabrée et envahie par les ronces ou autres plantes parasites» ou qui sont «recouvertes d'herbe ou sur lesquelles poussent des arbustes sauvages» sont reconnues à l'état d'abandon.

Monsieur Dominique RIQUET propose au Conseil Municipal de délibérer sur la réhabilitation de l'ancien cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *à l'unanimité*,

- **décide** de réhabiliter l'ancien cimetière au regard des tombes reconnues en état d'abandon

9) AFFAIRES DIVERSES :

Néant

10) INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN :

- Portes ouvertes au nouveau collège Pierre-Auguste Renoir de Ferrières le samedi 3 octobre 2015
- Pollution de l'étang : lecture du compte rendu de l'expert nommé par la Cour d'Appel de la réunion du 7 septembre 2015
- Lecture de différents courriers de Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Monsieur Julien DEHORNOY, Julien Matabon, concernant la gare de Fontenay-Ferrières.
- Compte rendu du conseil communautaire du 23 juin 2015
- Compte rendu du rapport d'activité 2014 du SMIRTOM consultable en mairie.
- Lecture des courriers de Messieurs Eric DOLIGE et Jean-Noël CARDOUX concernant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
- Présentation du tableau de bord des infractions constatées par les radars, et bilans des délinquances constatées.
- Remerciements du Comité des Fêtes de Fontenay pour l'aide apportée lors du 16^{ème} vide-greniers.
- L'association pour la sauvegarde et la valorisation du Relais de Fontenay, remercie le conseil municipal de Fontenay sur Loing pour la subvention attribuée.
- La commune de Fontenay est destinataire de la parcelle cadastrée AC434, suite à l'abandon perpétuel d'un administré.
- Début des travaux concernant le déploiement d'un réseau Internet à très haut débit rue du Relais

De Monsieur Thierry BRIQUET :

- Mercredi 16 septembre 2015 remise du rapport concernant le diagnostic énergétique

11) QUESTIONS DIVERSES :

De Madame Séverine BECHU :

- La commune de Fontenay sur Loing est-elle concernée par les migrants ?

Réponse de Monsieur Didier DEVIN

- La commune ne dispose pas de locaux permettant d'accueillir des migrants

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 4 novembre 2015, à 20 heures 30, *sauf urgence ou empêchement de dernière minute*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à vingt-deux heures quinze minutes

Signé
Le Maire,
Didier DEVIN